



Lagume SAS

22 rue de la Madelon 01300 Andert-et-Condon

Pour :
D. John
26 impasse du champ de Mars
95000 Paris

Montant Total

1330 €

Nom de la facture : **Bois de chauffage**

Statut du paiement

Facture en attente de paiement

Numéro de facture : #2024-05-13-9

Date de facture : 13/05/2024

Titre	Description	Quantité	Unité	Montant	Sous-total
Bois de chauffage	Une stère de bois de chauffage de 33 centimètres	20	Stère	70 € Remise : 5 %	1330 €

FR76 1695 8000 0192 6070 7180 893

N° de SIRET : 85014840400013

Le paiement final sera à effectuer au plus tard au trentième jour suivant la date de réception de la facture (cf : c. com. Art L. 441-6 al.2 modifié de la loi du 15 mai 2001). En cas de retard de paiement, une pénalité fixée à 15% du montant total de la facture, par mois de retard entamé, est exigible sans appel le jour suivant la date limite de règlement. Mention obligatoire. Lutte contre les retards de paiement / Article 53 de la Loi NRE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est désormais de plein droit débiteur à l'égard du créancier d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, en sus des indemnités de retard (loi n°2012-387 du 22/03/2012).

Cette facture a été émise grâce au logiciel en ligne : yoyolo